



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Maitres auxiliaires

Question écrite n° 1998

Texte de la question

M Rene Couanau demande a M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, de bien vouloir lui indiquer quelle est la situation exacte a cette rentree scolaire d'un maitre auxiliaire, titulaire de la licence de lettres modernes (breton et celtique), mis a la disposition du recteur de l'academie de Versailles durant l'annee scolaire 1987-1988, et ses intentions concernant l'affectation de cet enseignant de breton durant l'annee scolaire qui s'ouvre.

Texte de la réponse

Reponse. - Il a pu etre donne satisfaction a l'adjoint d'enseignement stagiaire de lettres modernes, affecte a titre provisoire dans l'academie de Versailles pendant l'annee scolaire 1987-1988, qui a ete titularise avec effet du 1er septembre 1988, en qualite d'adjoint d'enseignement de breton. Il a ete place a la disposition de M le recteur de l'academie de Versailles.

Données clés

Auteur : [M. Couanau Ren](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1998

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 1988, page 2436